

Conseil Municipal
du 12 juin 2017 – 20 heures

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BONDEUX

Madame le Maire procède au tirage au sort des jurés d'Assises dans la liste électorale (le triple du nombre de noms prévu pour la commune). Les électeurs tirés au sort en seront informés par courrier dans les jours prochains.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la notification d'une subvention de 20 000 € de la Ligue de Football Amateur pour les travaux de construction de vestiaires de football. Elle adresse ses remerciements à la Ligue.

Elle informe également des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

1- TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES VACANCES D'ETE 2017

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera organisé cet été du 10 juillet au 4 août 2017. La session de l'été 2017 ne comportant pas le même nombre de jours que la session d'été 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs d'inscription et de les fixer de la manière suivante :

Un supplément de 1€/jour sera demandé aux personnes ne résidant pas sur la commune.

| Quotient Familial | FORMULE "à la carte" | | | |
|-------------------|---------------------------|---|---------------------------------|--------|
| | Garderie matin ou soir | Demi-journée matin ou après- midi | Journée repas non compris | Repas |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 1,00 € | 2,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 2,00 € | 4,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 3,50 € | 6,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 5,50 € | 9,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 7,50 € | 12,00 € | 3,55 € |

Pour 1 enfant inscrit :

| Quotient Familial | FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | Garderie matin ou soir | 19 Demi- journées matin ou après- midi | 19 Journées repas non compris | Repas par jour |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 16,00 € | 32,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 32,00 € | 64,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 48,00 € | 96,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 72,00 € | 144,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 96,00 € | 192,00 € | 3,55 € |

Pour 2 enfants d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

| Quotient Familial | FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | Garderie matin ou soir | 19 Demi- journées matin ou après- midi | 19 Journées repas non compris | Repas par jour |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 14,00 € | 28,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 28,00 € | 56,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 42,00 € | 84,00 € | 3,55 € |

| | | | | |
|-------------------|--------|---------|----------|--------|
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 63,00 € | 126,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 84,00 € | 168,00 € | 3,55 € |

Pour 3 enfants ou plus d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

| Quotient Familial | FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---|----------------------------------|-------------------|
| | Garderie matin ou soir | 19 Demi-journées matin ou après-midi | 19 Journées repas non compris | Repas par jour |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 12,00 € | 24,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 24,00 € | 48,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 36,00 € | 72,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 54,00 € | 108,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 72,00 € | 144,00 € | 3,55 € |

2- PARTICIPATION AUX SEJOURS COURTS DE L'ALSH DES VACANCES D'ETE 2017

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement propose plusieurs sorties aux enfants pendant l'été. Aucune participation ne sera demandée aux familles pour ces sorties. En revanche, trois séjours courts, correspondant à trois nuits en centre, seront organisés les nuits du 19 et 20 juillet, du 26 au 27 juillet, et du 2 au 3 août 2017. Pour des raisons budgétaires, il est proposé aux membres du Conseil de demander une participation financière aux parents pour ces séjours. La somme de 5 € est proposée. Il est fait remarquer que cette somme ne couvrira pas le coût de revient de ces nuitées. Le Conseil Municipal décide, à 1 Abstention et 12 voix Pour, de fixer la participation à 5 € par enfant à la charge des parents, pour chaque séjour court organisé.

3- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE - SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle que le contrat aidé d'un agent du service technique arrive à son terme le 31 juillet prochain. Eu égard aux besoins du service et à la qualité du travail réalisé par l'agent, la commission du Personnel réunie le 18 mai 2017, propose aux membres du Conseil de renouveler ce contrat. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le renouvellement du contrat pour une durée de 12 mois, à 35 heures/semaine rémunérées au SMIC.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, partira en retraite au 1^{er} février 2018. Il remplit les conditions d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Sur proposition de la commission du Personnel réunie le 18 mai dernier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, correspondant à cet avancement.

5- AJUSTEMENT DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET COMMUNE

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'afin de prendre en compte budgétairement le paiement de la totalité des travaux d'assainissement réalisés dans le cadre du programme d'investissement au Quai de Loire, et appliquer séparément la réduction liée aux pénalités de retard sur ce chantier, puis, de solder l'opération de sécurisation des écoles, des ajustements de crédits sont nécessaires sur les budgets Commune et Assainissement. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des ajustements de crédits suivants :

| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|---------------------------|----------|--------------------------|------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| BUDGET ASSAINISSEMENT | | | | |
| 622/011 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires | -20 000 € | | | |
| 023 – Virement à la section d'investissement | + 20 000 € | | | |
| 021 - Virement de la section d'exploitation | | | | + 20 000 € |
| 2315/30 – Installations, matériel et outillage techniques | | | +20 000 € | |
| BUDGET COMMUNE | | | | |
| 2188/301 – Autres immobilisations corporelles | | | -844.26 € | |
| 2135/311 – Installations générales | | | +844.26 € | |

6- MISE EN PLACE DES TITRES PAYABLES PAR INTERNET POUR LE PAIEMENT DE LA GARDERIE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Madame le Maire rappelle que les factures adressées aux usagers de la garderie et de l'ALSH sont réglées directement en trésorerie, par chèque ou espèces. La Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités et établissements un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet). Ce dispositif permet d'une part d'améliorer le recouvrement des recettes communales et d'autre part, de simplifier les démarches des usagers en leur offrant la possibilité de payer leurs factures à partir du

Portail internet sécurisé de la DGFIP. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe du paiement en ligne des titres de recettes/articles de rôles via le dispositif TIPI, et autorise Madame le Maire à signer la convention permettant sa mise en place.

7- RECOMPENSES ELECTIONS MAMIE ET PAPY NEUVY

L'élection de Mamie et Papy Neuvy sera organisée à l'occasion du feu d'artifice et du bal du 8 juillet 2017. Des récompenses seront offertes aux trois premiers prix. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'offrir les récompenses suivantes :

- Pour le 1^{er} prix « Mamie Neuvy » : un repas pour deux au Restaurant de Loire d'une valeur de 80,00 €
- Pour la dauphine de Mamie Neuvy : un panier gourmand d'une valeur de 50,00 €
- Pour la 3^{ème} place de Mamie Neuvy : une plante fleurie d'une valeur de 30,00 €

- Pour le 1^{er} prix de « Papy Neuvy » : un repas pour deux au Restaurant de Loire d'une valeur de 80,00 €
- Pour le Dauphin de Papy Neuvy : un panier gourmand d'une valeur de 50,00 €
- Pour la 3^{ème} place de Papy Neuvy : une plante fleurie d'une valeur de 30,00 €

Questions diverses :

- Madame rappelle à l'assemblée qu'un recensement exhaustif des compétences et moyens financiers des communes de l'ancien périmètre intercommunal avait été réalisé au moment de sa création, pour établir les compensations de charges entre communes et Communauté de Communes. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) aurait dû être instaurée pour réévaluer régulièrement les charges liées aux transferts de compétences et réformes fiscales. Cette commission vient d'être créée à la suite de la récente fusion des 3 intercommunalités. Madame le Maire y siègera. Un suppléant, qui n'est pas forcément élu communalitaire doit être désigné au sein du Conseil. M. Thierry ARLETTAZ est désigné comme suppléant de Madame le Maire pour siéger à la CLECT.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame CARRILLON-COUVREUR, députée sortante de la 1^{ère} circonscription, qui a choisi de ne pas briguer un nouveau mandat. Elle adresse ses remerciements à la Municipalité pour l'accueil qui lui a été réservé et salue le travail des élus locaux en faveur des habitants. Les membres du Conseil sont sensibles à cette attention et remercient en retour Madame CARRILLON-COUVREUR pour son travail en faveur des Nivernais et sa disponibilité.

- Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'une note préfectorale sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors des élections et rassemblements. Madame le Maire profite de la séance pour rappeler que les bureaux de vote ferment à 18 h pour les élections législatives.

- Les responsables de La Poste de Cosne-Cours-sur-Loire ont sollicité un rendez-vous avec les élus. Une légère baisse de la fréquentation du bureau de Neuvy aurait été constatée. La Poste souhaiterait en diminuer les horaires d'ouverture. Les élus s'y sont opposés. Il est d'ailleurs fait remarquer que la fermeture du bureau n'est pas la solution permettant d'en augmenter la fréquentation...

- Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) tient des permanences en Communauté de Communes. Sa mission est d'apporter une aide aux personnes en situation de précarité énergétique. Des enveloppes financières peuvent être débloquentées, en collaboration avec le Conseil Départemental. Des dépliants sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

- Madame le Maire indique avoir assisté avec le responsable du service technique à une réunion organisée par l'Union Amicale des Maires de la Nièvre à Saint-Saulge, sur la gestion des déchets et notamment le dépôt sauvage d'ordures ménagères. La démarche de pédagogie suivie par la municipalité semble être la meilleure solution. Des outils de communication ont été présentés. La municipalité étudie la possibilité, comme l'a fait la commune de Saint-Saulge, d'instaurer par délibération une participation aux frais de nettoyage en cas de dépôt sauvage d'ordures ménagères.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Nièvre Numérique au sujet de l'amélioration de l'aménagement numérique du territoire.

- La Camosine a procédé au recensement des éditions de la revue, permettant au public de solliciter un numéro en particulier.

- Le Bulletin Municipal est en cours de distribution.

- Les cadeaux de naissances aux nouveau-nés de la commune ont été distribués le samedi 10 juin dernier. Deux distributions sont organisées par an, une en été et une en hiver. Il est rappelé à chaque visite, qu'une antenne du Relais Assistants Maternelles (RAM) de Cosne existe à Neuvy. Madame DELAHAYE est l'élue référente pour cette antenne. La commune met à disposition du RAM une salle ouverte les jeudis matins à la salle polyvalente. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre parents et assistantes maternelles où plusieurs activités avec les enfants sont proposées.

- Le festival de Musique « Deux Croches Loire » organisé par l'Harmonie de Cosne en partenariat avec l'Ecole de Musique Intercommunale, se déroule du 16 au 30 juin prochains. Un concert de percussions et saxophones est programmé à la salle des fêtes de Neuvy le 29 juin 2017 à 20h30.

- La fête de la Musique sera organisée le samedi 17 juin prochain. Deux groupes seront présents Place de la Paix : à partir de 20h, le groupe STEPH'AN'GUY, et à partir de 22h, le groupe EFFERVESCEANCE. Delphine MICHEL se produira également au Quai de Loire à partir de 21h. Une restauration est possible sur ces deux sites.

Madame le Maire donne lecture du cahier de doléances.

Madame le Maire donne la parole au public.

Un administré indique qu'il serait souhaitable de modifier la signalisation des salles communales récemment baptisées. Il est indiqué que ce type de signalisation a été mis en place récemment et que la remplacer représente un coût trop élevé. En revanche, les adresses des salles seront mentionnées lors des manifestations, permettant ainsi au public de s'y rendre facilement.

Madame le Maire clôt la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Patrick BONDEUX



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

